

[Text]

Mr. Milliken: This is a new classification there, calling them non-controlled, because you are not an authorized person-year by statute, or something like that.

Mr. Grace: Exactly. This just came up in the last few months, I think, although it must have been earlier than that, because we got it in the estimates.

Mr. Milliken: Well, it could have been a couple of months ago.

Mr. Grace: Yes.

Mr. Milliken: Those are all the questions I have, Mr. Chairman.

Mr. Fee (Red Deer): Can we follow up. Being a new member of the committee and a new Member of Parliament you approved for what, 32 people-years? I assume that means 32 people this year.

Mr. Grace: Yes.

Mr. Fee: Could you give me a brief run-down as to what responsibilities each of these people are going to have?

Mr. Grace: Yes, I would be glad to do that, sir. I have an executive director, and Mr. Leadbeater has reporting to him a director of complaints and a director of compliance. One of the two main jobs we have, really, is to respond to complaints.

People apply under the Privacy Act to receive their personal information and do not get it, or only get part of that information, and when they are turned down they are told at that time they have a right to complain to the Privacy Commissioner. I take up that complaint, at no cost by the way to the complainant, and that complaint is assigned to a privacy investigator under the director of complaints.

We have presently 14 individuals in the complaints directorate, and we have received now something over 1,000 complaints a year, as you have noticed. Those complaints are going up at the rate of about 10% a year. Although there was an anomaly one year when they dropped slightly, they picked up last year, so we are back to the rate of 10%-a-year increase.

I think in some ways at least as important to my office is the work of what I call our compliance directorate. We do not wait for complaints. In order to assure Parliament that government institutions are collecting their personal information appropriately, my compliance investigators do a compliance audit of holdings of personal information, and we have an audit cycle.

[Translation]

M. Milliken: C'est une nouvelle terminologie, ces années-personnes «non-contrôlées». Est-ce parce que il ne s'agit pas d'années-personnes autorisées en vertu de la loi, ou pour une raison semblable?

M. Grace: Exactement. Il n'en est question que depuis quelques mois je pense, ou peut-être un peu plus tôt, puisque c'est dans le budget des dépenses.

M. Milliken: Cela doit remonter à il y a quelques mois.

M. Grace: Oui.

M. Milliken: Voilà toutes mes questions, monsieur le président.

M. Fee (Red Deer): Pouvons-nous continuer dans la même veine? Je suis un nouveau membre de ce comité et un nouveau député. Pourriez-vous me dire à quelle fin vous avez autorisé ces 32 années-personnes? Je présume que cela signifie 32 employés cette année.

M. Grace: Oui.

M. Fee: Pouvez-vous nous donner un aperçu rapide des responsabilités de chacun?

M. Grace: Oui, avec plaisir, monsieur. J'ai un directeur exécutif, M. Leadbeater dont relève le directeur des plaintes et le directeur de l'observation. L'une de nos deux principales fonctions est, en fait, de donner suite aux plaintes.

Ceux qui présentent une demande en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels pour obtenir leurs propres renseignements personnels et se voient opposer un refus ou n'obtiennent qu'une partie de ces renseignements sont informés, lors du rejet de leur demande, qu'ils ont le droit de se plaindre au commissaire à la protection de la vie privée. J'entreprends l'examen de la plainte—soit dit en passant sans frais pour le plaignant—en confiant la plainte à un enquêteur qui relève du directeur des plaintes.

A l'heure actuelle, nous avons 14 enquêteurs à la division des plaintes et comme vous avez pu le constater, nous recevons un peu plus de 1,000 plaintes par année. Celles-ci augmentent au rythme d'environ 10 p. 100 par année. Nous avons bien constaté une anomalie puisqu'il y a eu une légère diminution du nombre de plaintes l'an dernier, mais nous sommes revenus à la normale, c'est-à-dire à un taux de croissance de 10 p. 100 par année.

A certains égards, ce que j'appelle notre «division de l'observation» est toute aussi importante pour mon bureau. Nous n'attendons pas les plaintes. Afin de pouvoir déclarer au Parlement que les organismes gouvernementaux font la collecte des données personnelles comme il se doit, les enquêteurs de la Division de l'observation effectuent des vérifications de conformité sur la façon dont on protège les renseignements personnels. Nous avons donc un cycle de vérification.